

Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)
8e Session de la Conférence des Parties contractantes
Cagliari, Italie
24-29 novembre 1980

Recommandation 1.9: [Appel à réunir une session de la Conférence des Parties contractantes immédiatement après l'entrée en vigueur du protocole proposé par la Recommandation 1.7]

La Conférence,

CONSIDERANT l'importance qu'il y a à suivre la mise en application de la Convention;

CONSIDERANT par ailleurs l'importance qu'il y a à passer en revue les tâches à venir;

RECOMMANDE que la Conférence des Parties se réunisse à nouveau dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur du protocole visé par la Recommandation 1.7.